Rapport
annuel
1985

PARC OLYMPIQUE

10 ans

DE PRÉSENCE

Régie des
installations
olympiques

Table des matières

Lettre au ministre responsable monsieur Gilles Rocheleau, ministre délégué aux Services et Approvisionnements	1
Message du président	2
Les membres du Conseil, les membres de la direction	3
Le Parc olympique, 10 ans de présence	4
Statistiques de fréquentation	8
États financiers Fonds d'exploitation	10
Fonds de construction	15
Fonds spécial olympique	22
Renseignements supplémentaires	26

Montréal, le 1er mars 1986

Monsieur Gilles Rocheleau
Ministre délégué aux Services et Approvisionnements
et responsable de la
Régie des installations olympiques
Gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

Au nom du Conseil d'administration et à titre de président, je vous soumets ce dixième rapport annuel de la Régie des installations olympiques.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi sur la Régie des installations olympiques et reflète les activités réalisées au Parc olympique au cours de l'année financière 1984-1985, soit du 1er novembre 1984 au 31 octobre 1985.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président et directeur général,

Jean Deschamps

Message du président

Les faits saillants de l'année
L'année 1985 marque une étape dans l'histoire de la Régie des installations olympiques, celle de la reprise des travaux de construction en vue de terminer le mât du Stade olympique et d'y installer un toit rétractible. À cette fin, l'une des plus importantes sociétés d'ingénieurs au pays, Lavalin, a signé le 15 mars 1985 un contrat à prix fixe au montant de $117.7 millions pour le parachèvement de nos installations. Le concept original de l'architecte français Roger Taillibert sera respecté, mais Lavalin apporte à son exécution les modifications techniques requises pour la réussite de l'entreprise. Est-il besoin de dire que les travaux satisferont aux exigences du code du bâtiment à Montréal et que nous avons obtenu toutes les garanties formelles nécessaires à la protection des intérêts des Québécois. L'installation d'une toiture mobile, la plus grande jamais construite au monde, représente un défi de taille que seule la société Lavalin a accepté de relever. En mai 1987, nous pourrons voir s'ouvrir et se fermer l'immense toile de kevlar constituant la couverture du Stade. Grâce à un funiculaire dont la cabine de verre glissera sur la dorsale du mât, des milliers de visiteurs pourront accéder à l'observatoire situé au sommet.

En mai 1985, le Regroupement Loisir Québec s'est installé, avec ses 600 travailleurs, dans des bureaux que la Régie avait aménagés dans des espaces inutilisés. Ce nouveau locataire du Parc olympique procure à la Régie des revenus additionnels qui améliorent sa rentabilité.

L'été dernier, le Parc olympique fut choisi pour lieu de rassemblement des Alcooliques anonymes et des Témoins de Jéhovah. Le premier groupe, 30,800 personnes, s'installa pour trois jours au Stade, tandis que le second groupe a réuni en congrès 67,000 personnes pour une durée de quatre jours.

Parmi les faits saillants de l'année, mentionnons enfin deux événements sportifs d'envergure: les championnats mondiaux de gymnastique qui se sont déroulés au Vélodrome et les championnats canadiens de natation aux Piscines. Depuis les Jeux olympiques de 1976, c'était là le genre de manifestations sportives qui ont attiré les foules les plus considérables aux Piscines et au Vélodrome.

Les résultats financiers
Les revenus d'exploitation de la Régie ont atteint $21.4 millions en 1985, soit une augmentation de $600,000 par rapport à ceux de 1984. Cela s'explique par un accroissement des superficies louées tant au Village qu'au Parc olympiques. Les dépenses, en hausse de 2.97% sur 1984, ont atteint $25.4 millions sans qu'aucune d'entre elles ne représente d'écart majeur. Le déficit de la Régie s'établit pour l'année en cours à $4.4 millions, sensiblement égal à celui de $4.3 millions l'année précédente. Dans l'ensemble, les résultats sont bons si l'on considère que les événements spéciaux tels que congrès et championnats sportifs sont venus compenser un nouveau fléchissement de 116,000 spectateurs dans les assistances du baseball. Soulignons enfin que le gouvernement du Québec n'eût à verser cette année qu'une subvention de $2.6 millions et que le solde du déficit fut épongé à même notre surplus.

Les revenus de la taxe sur le tabac ont rapporté à la Régie en 1985 la somme de $112.9 millions, par rapport à $115 millions en 1984. Ils ont servi à payer les intérêts sur la dette au montant de $67.5 millions, le solde couvrit les versements sur le contrat de construction de Lavalin et le règlement de dossiers préolympiques. C'est ainsi qu'au 31 octobre 1985, nos états financiers reflètent des déboursés et avances pour la construction de $48.5 millions. Nous prévoyons financer le coût du parachèvement par les revenus du fonds spécial olympique alimenté par la taxe sur le tabac et par des emprunts temporaires.

Signalons en terminant ce chapitre que la Régie a procédé à l'été 1985 au refinancement de sa dette à long terme en dollars canadiens: $160 millions d'obligations ont été refinancés auprès d'institutions canadiennes à de meilleurs taux d'intérêts.

L'année qui vient
La Régie célébrera en 1986 le dixième anniversaire des Jeux olympiques. En mars, pour souligner les dix ans de présence du Parc olympique au sein de la communauté, elle réunira tous les artisans responsables des diverses activités qui s'y sont déroulées au cours de ces dix années et honorera de façon particulière dix de ses principaux locataires ou collaborateurs pour leur contribution exceptionnelle dans leur domaine d'activités. À l'été, des manifestations protocolaires et sportives rappelleront les jours glorieux des Jeux olympiques de Montréal qui connurent un si grand succès.

Remerciements

Le gouvernement du Québec a désigné le 25 septembre 1985, comme administrateur à la Régie, monsieur Michel Carpentier, sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme. Il apportera une dimension précieuse au Conseil de la Régie. Nous exprimons à celui qu'il remplace, monsieur Pierre Bernier, sous-ministre au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, notre sincère appréciation pour sa contribution intelligente et efficace durant les années où il a servi sur le Conseil de la Régie.

Aux administrateurs qui encore cette année n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts, je les remercie de servir avec tant de générosité la Régie. Au personnel, aux cadres qui m'entourent, j'exprime ma joie et ma satisfaction de travailler avec eux.

Le président,

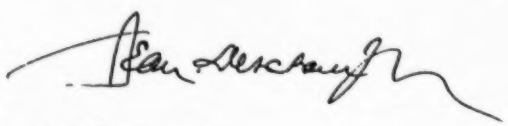

Jean Deschamps

Le 1er mars 1986

Les membres du Conseil d'administration

Monsieur Jean Deschamps
Président et directeur général

Monsieur André Tétrault
Vice-président

Madame Monic Houde

Monsieur Michel Carpentier*

Monsieur O. Jean Gratton

Monsieur Lucien Saulnier

Monsieur André Thibodeau

Les membres de la direction**

Me Mireille Zigby
Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques

Monsieur Jean-Pierre Payette
Trésorier et vice-président, Administration

Monsieur Serge Talbot
Vice-président, Construction

Madame Louise Lemire***
Vice-présidente, Ressources humaines

Monsieur Robert Thériault
Vice-président, Exploitation

La vice-présidence, Marketing est présentement sans titulaire

* M. Carpentier remplace M. Pierre Bernier depuis le 25 septembre 1985.

** Suite à une réorganisation approuvée le 24 octobre 1985 par le Conseil d'administration, les 5 grandes directions portent désormais le titre de vice-présidence et une 6e vice-présidence, l'Exploitation, est créée.

*** En poste depuis le 15 octobre 1985.

Le Parc olympique, 10 ans de présence

Le 20 novembre 1985, la Régie des installations olympiques célébrait le dixième anniversaire de sa création.

Le visiteur qui découvre le Parc olympique aujourd'hui est à juste titre impressionné. Cette perception, alimentée par la magnitude et l'élégance de ces installations, se trouvera encore intensifiée lorsque le Stade sera achevé, dans à peine plus d'un an. Mais l'image projetée par le Parc olympique dix ans plus tôt était très différente. On pouvait même qualifier d'impasse la situation qui s'offrait alors à la Régie récemment constituée.

Des travaux importants qui devaient être réalisés dans un laps de temps des plus courts, une inflation des coûts écrasante et des relations de travail tendues qui ralentissaient la productivité, voilà effectivement un legs peu engageant.

Le défi était pourtant relevé, comme peuvent en attester les 72 000 spectateurs et le demi-milliard de téléspectateurs qui ont assisté aux cérémonies d'ouverture des Jeux de la XXIe Olympiade, le 17 juillet 1976.

La première partie du mandat de la Régie était réalisée, à savoir la construction et l'aménagement des installations prévues au Parc olympique pour la tenue des Jeux de Montréal. Il restait à assumer l'exploitation de ces édifices du Parc olympique, auxquels s'ajoutait le Village olympique en avril 1976.

À l'automne de cette même année, un comité de 5 membres, présidé par l'architecte Jean-Claude Marsan, se penche sur l'utilisation qui pourra être faite du Parc et du Village olympiques alors que les Jeux sont terminés. Un sondage véhiculé par les quotidiens invite les Québécois à se prononcer sur le même sujet et l'on reçoit plus de 2 000 réponses.

Une fois les recommandations du rapport Marsan connues, le Parc olympique voit sa vocation sportive confirmée et même élargie pour y accueillir toutes les dimensions du loisir. C'est à cette époque qu'on distribue près d'un million de dollars en équipements à des organismes voués à l'entraînement de l'élite sportive. Les meubles ayant servi aux athlètes qui logeaient au Village olympique sont également remis à une centaine d'organismes sans but lucratif.

Le 22 décembre 1978, le mandat de la Régie est à nouveau augmenté, de l'exploitation du Centre Paul-Sauvé cette fois-ci.

Au fil des ans, plusieurs manifestations d'envergure internationale se produisent au Parc olympique, démontrant qu'il sait être l'hôte d'importants événements tenus grâce à ses vastes espaces et à son incroyable adaptabilité. Plusieurs spectacles et des rassemblements de toutes sortes sont ainsi présentés à la population montréalaise, voire québécoise, en raison même de l'existence du Parc olympique. Au-delà de 40 millions de personnes ont assisté à un événement au Parc olympique, dont plus de trois millions dans la seule période des Jeux de 1976!

Le parachèvement du Stade a été pendant plusieurs années le point focal de ce qui s'est dit et écrit sur le Parc olympique. Depuis l'année dernière, faisant suite au rapport de faisabilité déposé par la firme Lavalin et à la signature du contrat clés en main qui s'ensuivit, la nature de l'intérêt pour ce dossier change. Puisque les inconnues ont ainsi été réduites au minimum, c'est maintenant la hâte de voir le Stade finalement achevé, en mai 1987, qui alimente les conversations.

La fin imminente de cette phase qui accaparait à plus d'un titre les énergies de la Régie des installations olympiques annonce de nouvelles priorités.

Mobilisées jusqu'à ces toutes dernières années par des dossiers préolympiques ou d'autres liés à la construction, les grandes directions de la Régie, devenues vice-présidences le 24 octobre dernier, s'orientent dans leurs sphères respectives vers la commercialisation du Parc olympique.

Doté d'un personnel technique et administratif dont l'expertise dans l'exploitation de ces installations uniques au monde s'affirme d'année en année, le Parc olympique aspire maintenant à réaliser les espoirs qu'il avait suscités au moment de sa conception.

Si le passé peut être le garant du futur, on conviendra que les réalisations accomplies au cours de ces dix dernières années permettent de grands espoirs, et cela dans un proche avenir.

Le Stade

Sans contredit l'élément central du Parc olympique, le Stade attire l'attention et l'intérêt des foules. Dès l'automne 1976 il affirmait sa vocation d'amphithéâtre par excellence du sport professionnel. Le 26 septembre 1976, 63 903 spectateurs assistaient au premier match sportif présenté au Stade, une joute de football où les Alouettes de Montréal l'emportaient 23 à 2 contre les Rough Riders d'Ottawa.

En 1977, les amateurs de baseball avaient eux aussi droit à leur première saison régulière. Encore aujourd'hui, le club de baseball Les Expos et le club de football Les Concordes, redevenu les Alouettes en mars 1986, sont les plus grands utilisateurs du Stade où ils attirent des foules considérables.

En plus des parties qui figurent au calendrier régulier, les finales de la Coupe Grey de la Ligue canadienne de football se sont tenues au Stade en 1977, 1979, 1981 et 1985 attirant au total plus de 200 000 spectateurs. Le baseball n'est pas en reste, avec le présentation de la première partie d'étoiles disputée à l'extérieur des États-Unis, en 1982.

Le Parc olympique, 10 ans de présence

Notons qu'en 1984 le Stade était doté d'un nouveau revêtement de gazon synthétique, l'Astroturf VIII, et d'un monticule rétractible pour le lanceur au baseball. Ce monticule hydraulique, le second du genre à avoir été installé en Amérique, facilite grandement l'aménagement du terrain en position baseball ou football.

Un survol de l'activité sportive au Stade pour ces dix dernières années ne serait certes pas complet sans mentionner, évidemment, les Jeux de la XXI• Olympiade, la tenue de la deuxième Coupe du monde d'athlétisme ou la brève mais mouvementée existence du club de soccer Le Manic.

Mais ce même survol serait tout à fait incomplet si le Super-Motocross Laurentide était omis. Depuis ses débuts, le Super-Motocross a vu son assistance croître année après année, jusqu'à dépasser les 62 000 spectateurs lors de sa présentation de l'année dernière. En mai 1986 on célébrera son dixième anniversaire par la réalisation d'un programme encore une fois augmenté et présenté pour la première fois en deux soirées consécutives. Notons que le SuperMotocross Laurentide est produit conjointement par la Régie des installations olympiques et la Brasserie Molson du Québec Limitée.

Dès l'été qui suivit les Jeux olympiques, 153 000 amateurs de musique rock découvraient que le Stade pouvait également leur offrir des groupes musicaux aussi prestigieux que Pink Floyd et Emerson, Lake & Palmer. Cette magie se répétait en 1983 avec le groupe The Police, sans oublier le spectacle de Diane Dufresne et la venue de Michael Jackson en 1984!

Les salons commerciaux représentent une avenue que les gestionnaires du Stade n'ont pas mis longtemps à explorer. Dès 1978, le Salon internationnal de l'agriculture et de l'alimentation utilisait les quelque 200 000 pieds carrés de surface disponible derrière les gradins et au niveau 100 du Stade. Depuis lors plusieurs salons, dont le réputé Salon National de l'Habitation, utilisent ces espaces à chaque année.

Les rassemblements de masse, souvent à caractère religieux, donnent régulièrement vie à l'impressionnante enceinte du Stade. Il faut avoir pris part à l'un de ces événements populaires pour réaliser l'étonnante symbiose qui s'opère entre le cadre imposant du Stade, les milliers de gens qui l'animent en ces occasions et la solennité de ces moments privilégiés.

Ils sont plus d'un million à avoir assisté à de telles manifestations, qu'il se soit agi du Congrès canadien francophone du Renouveau Charismatique Catholique tenu en 1977 et 1979, du Centenaire des Chevaliers de Colomb, des célébrations soulignant la béatification du Frère André ou de la visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II en 1984. Les grands rassemblements des Témoins de Jéhovah, qui ont eu lieu en 1978, 1979 et 1985, tiennent également une place considérable à ce chapitre. Mentionnons que s'ajoute à l'important congrès de l'année dernière celui tenu par l'association internationale des Alcooliques anonymes.

Après plusieurs années d'attente, le Stade sera finalement parachevé sous peu, permettant ainsi son utilisation en toutes saisons, sans égard aux intempéries caractéristiques de notre climat. Outre la rationalisation et l'expansion des activités qui se produisent déjà au Stade, sans oublier celles qui s'y ajouteront, le mât permettra l'exploitation d'espaces locatifs. Ce serait là une nouveauté pour le Stade s'il n'abritait depuis mai dernier les bureaux du Regroupement Loisir Québec, où se retrouvent les 600 travailleurs des diverses fédérations sportives et socio-culturelles.

Le belvédère au haut du mât et le funiculaire extérieur qui y donnera accès sont d'autres éléments importants qui augmenteront l'attrait du Stade et en étendront la renommée.

Le Vélodrome

Dès qu'on y met les pieds, c'est la surprise! Bien sûr ses lignes extérieures qui esquissent un immense casque de cycliste ne laissent surtout pas indifférent. Mais lorsque l'on contemple le vaste amphithéâtre, sans point d'appui intérieur, on ne peut qu'en être impressionné. La lumière du jour qui y pénètre à profusion ajoute à la magie. Les autres points d'attrait, qu'il s'agisse de la piste ou de la dentelle que rappellent les nombreux lanterneaux, achèvent la séduction.

Il s'y présente évidemment du cyclisme. Ce fut tout d'abord à l'occasion des Jeux de 1976, mais ce n'était là que le début. Les fédérations de cyclisme amateur ont eu tôt fait d'apprivoiser les courbes et les inclinaisons de la piste. Cependant, le Vélodrome offrait également à la population de s'initier au cyclisme sur piste, et c'est par dizaines de milliers qu'on a répondu à cette invitation au fil des ans.

Les championnats cyclistes s'y succèdent année après année. En mars 1979 on organisait la première course professionnelle de 6 jours à être tenue depuis 1972. Onze nations y étaient représentées. Les dimanches cyclistes sont une autre initiative qui rapproche chaque année les cyclistes et les amateurs de cette discipline.

Il va sans dire que le Vélodrome ne se restreint pas au cyclisme. Son immense scène centrale, qui peut se transformer en patinoire, a été en mesure de présenter de façon tout aussi impressionnante les spectacles de Toller Cranston, en octobre et décembre 1976, que les maisons qu'on y érige à chaque présentation du populaire Salon National de l'Habitation.

En effet les spectacles variés y abondent. Qu'on pense aux XXII• Championnats mondiaux de patinage à roulettes, tenus en 1977; aux Floralies intérieures qui voyaient en mai 1980 défiler plus de 225 000 personnes en seulement treize jours; au Cirque Vegas qui attirait plus de 125 000 spectateurs au cours de ses représentations de 1981; et, encore plus près de nous, aux XXIII• Championnats mondiaux de gymnastique qui s'y sont déroulés du 3 au 10 novembre 1985.

Au chapitre des salons commerciaux, le Vélodrome a accueilli le premier qui se soit produit au Parc olympique, le Salon de la moto en février 1977. Le Salon de la Femme se classait bon deuxième, mais certainement pas en importance!

Le Parc olympique, 10 ans de présence

Chaque année le Vélodrome présente plusieurs salons qui occupent son enceinte pendant une bonne partie de l'année. Le doyen, le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation qui se tenait au Vélodrome depuis 1978, n'a pas pu y être présenté l'année dernière en raison des XXIII[e] Championnats mondiaux de gymnastique qui avaient lieu à la même période de l'année. De nouveaux salons s'ajoutent chaque année, dont notamment le Village de Noël en 1985. On ne saurait clore ce chapitre sans souhaiter la bienvenue au Salon de la femme qui nous revient en 1986.

Outre les spectacles de tous genres, les salons commerciaux et le cyclisme, le Vélodrome est également un endroit recherché pour les réunions importantes. Qu'on se souvienne seulement des retrouvailles en mai 1984 des gens qui ont oeuvré aux projets d'envergure menés par la Société d'énergie de la Baie James. Plus de 4 000 personnes s'y étaient donné rendez-vous! Et pendant ce même mois, le service de la Restauration de la Régie servait un banquet à 3 100 convives réunis dans ce même édifice pour commémorer le 25[e] anniversaire de la béatification de Mère Marguerite d'Youville.

Le Vélodrome possède décidément plusieurs cordes à son arc!

Les Piscines

C'est sans doute aux Piscines qu'on observe le mieux l'adéquation que le Parc olympique sait faire entre deux principes fondamentaux: l'excellence et l'accessibilité. En effet, s'y côtoient sur une base régulière l'athlète qui s'entraîne, l'enfant qui apprend à nager et l'adulte qui veut goûter les bienfaits que procure le conditionnement physique.

Il ne faut pas croire pour autant que tout y soit mélangé, au contraire! L'utilisation judicieuse des six bassins, de la salle omnisports, de la palestre et de quelques autres locaux permet de répondre adéquatement aux besoins de chacun.

C'est justement dans la perspective d'offrir des services de qualité aux populations de la partie est de la Ville de Montréal que les Piscines se sont adaptées et développées rapidement.

Au lendemain des Jeux de 1976 aucun bassin, la barbotteuse mise à part, ne compte moins de deux mètres de profondeur. Embêtant pour apprendre aux enfants à nager! Dès le mois de mai 1977 une firme québécoise fait l'installation d'un ingénieux plancher amovible conçu spécifiquement pour les dimensions et l'utilisation qu'on entendait en faire dans le bassin de compétition. Ainsi ce vaste bassin de 50 mètres sur 25 peut être utilisé tour à tour pour des compétitions de calibre international et des jeux aquatiques de toutes sortes pour les jeunes et les moins jeunes.

En 1978, on établissait un programme permettant aux écoliers de profiter d'une pleine journée d'activités aux Piscines du Parc olympique. Au 31 octobre 1985, 370 000 écoliers ont participé à cette activité qui se déroule tout au long de l'année scolaire.

Rappelons que les activités aquatiques ne sont pas seules à avoir cours aux Piscines. De fait, l'utilisation de la salle omnisports et de quelques autres locaux ont permis l'élaboration d'un programme de conditionnement physique complet et réputé.

On peut ainsi constater que l'accessibilité et le souci de l'excellence font également très bon ménage dans les programmes conçus pour le public, qu'il s'agisse d'activités aquatiques, en salle ou mixtes.

Quant aux compétitions, il s'est créé des «classiques» aux Piscines. On pense aux compétitions Bouts de choux qui réunissent les très jeunes nageurs; à l'Invitation du Parc olympique qui regroupe des nageurs de plusieurs pays; à la Compétition des maîtres, où s'affrontent, surtout pour le plaisir, des nageurs chevronnés. Il en est de même pour les championnats d'importance, comme les Championnats canadiens de la Coupe Esso disputés aux Piscines en 1983 et 1985 ainsi que la Coupe du Québec Esso qui en 1985 en était à sa quatrième présentation au Parc olympique.

Le Village olympique

La Régie des installations olympiques est devenue propriétaire du Village olympique le 6 avril 1976 selon les termes de la Loi concernant le Village olympique. La Régie devait voir à son parachèvement afin qu'il soit en état d'accueillir les quelque 9 000 athlètes et accompagnateurs qui trois mois plus tard lui donneraient vie.

Après les Jeux de la XXI[e] Olympiade, le comité Marsan recommandait la transformation du Village en complexe résidentiel et commercial. Alors que la Société d'habitation du Québec devait structurer une société sans but lucratif pour gérer le Village, la Régie s'affairait à opérer les transformations nécessaires et à parachever plusieurs travaux.

Le 22 décembre 1978, la Régie reçoit le mandat d'effectuer la location d'une première pyramide, puis de gérer ces installations. On devait voir à l'allocation et à l'intégration de 100 logements subventionnés pour les retraités à faibles revenus.

Pour réaliser cela, un formulaire fut expédié à tous les retraités éligibles, et cela à l'échelle du Québec. Parmi les formulaires retournés, un tirage avait lieu pour attribuer les logements. Il va sans dire que le tirage était fait selon les règles de l'art et sous la surveillance d'une firme comptable. Lorsque la seconde pyramide est mise en location, on recourt encore au tirage pour allouer 100 nouveaux logements.

Le 5 janvier 1979, un bureau de location était mis sur pied. Au cours de ce premier mois 191 logements trouveront preneur. Cette réponse inattendue encourage le gouvernement à mettre en location la seconde pyramide dès le 21 mars 1980. En mai, 82,4% des logements de la première pyramide sont loués et 51,2% de la seconde le sont également. Dix mois après la mise en marché, 798 logements étaient loués, soit 81% du total des deux pyramides. Deux mois plus tard, soit un an après le début de la location, les 980 logements étaient occupés. Ils le sont encore aujourd'hui. Signalons que les noms de plus de 500 personnes apparaissent toujours sur les listes d'attente pour occuper un logement dans ce milieu recherché pour sa qualité de vie.

Le Village compte près de 2 000 résidents auxquels se joignent un millier de personnes qui travaillent dans les différents bureaux et commerces. Ces derniers occupent près de 200 000 pieds carrés de superficie locative répartis aux premiers niveaux des deux pyramides.

Le Parc olympique, 10 ans de présence

Pour apporter la touche finale au Village, on pavait en 1984 les vastes aires de stationnement extérieur situées à l'arrière des pyramides. Ces stationnements peuvent maintenant accueillir 500 voitures.

L'importance de sa population résidente et de celle du «9 à 5» fait du Village un nouveau quartier au sein de la Ville de Montréal, un quartier comprenant ses propres services et ses organisations de loisir.

Le Centre Paul-Sauvé

Le Centre Paul-Sauvé célébrait son 25e anniversaire en 1985. Même s'il devait fermer ses portes en juin 1978, il reprenait rapidement vie sous la gouverne de la Régie des installations olympiques qui en recevait la propriété et le mandat de le gérer le 22 décembre 1978.

Dès sa première année d'exploitation par la Régie, 433 000 personnes ont assisté ou participé à un événement. Il faut préciser qu'il y a en moyenne deux fois plus de participants que de spectateurs au Centre Paul-Sauvé. Cela découle sûrement de son fort degré d'intégration dans la collectivité qu'il dessert. Plusieurs des événements qui s'y produisent suscitent une participation, que ce soit un match amical de hockey ou une soirée de Bingo. Cette dernière activité a d'ailleurs attiré plus de 160 000 personnes en 1985.

Que le Centre Paul-Sauvé vive au pouls de son environnement ne l'empêche nullement d'attirer les amateurs de boxe et de lutte de la région métropolitaine et d'au-delà. Les programmes qui y sont présentés ont acquis une grande réputation.

Salons commerciaux, spectacles culturels, soirées récréatives et réunions de toutes sortes viennent compléter ce tableau d'activité bien chargé.

En fait, depuis sept ans qu'il est géré par la Régie, le Centre Paul-Sauvé a été fréquenté par plus de 3,7 millions de personnes, soit une moyenne annuelle qui dépasse le demi-million!

L'activité touristique

Un complexe sportif de l'envergure du Parc olympique ne s'érige pas sans avoir un certain impact sur l'industrie touristique, à plus forte raison lorsque ces installations sont inaugurées par une manifestation aussi grandiose que la tenue de Jeux olympiques.

Pendant la première année qui a suivi les Jeux, plus de 200 000 personnes ont profité des visites guidées qui venaient d'être mises sur pied avec une certaine hâte. Depuis lors, 1 million de gens les ont imitées.

Devant l'intérêt persistant que suscite le Parc olympique, les services offerts aux touristes ont été regroupés au Centre d'accueil touristique, inauguré en 1984.

En plus d'être le point de départ d'une visite dont la qualité est réputée dans l'industrie touristique québécoise, le Centre offre plusieurs attraits. Une salle y a été aménagée pour offrir une impressionnante présentation audiovisuelle qui fournit aux spectateurs les renseignements essentiels à la juste appréciation du Parc olympique. Le visiteur pourra ensuite contempler une maquette qui lui permet de situer les différents édifices dans le grand quadrilatère qu'ils occupent. Une boutique où l'on offre une vaste gamme de souvenirs complète les services ainsi regroupés sous un même toit.

La fréquentation se maintient depuis quelques années aux environs de 90 000 visiteurs par an. Cependant, le parachèvement du Stade aura dès la saison touristique 1987 une incidence favorable sur cette fréquentation.

Aussitôt le mât du Stade terminé, un belvédère sera aménagé à son sommet. Celui-ci sera desservi par un funiculaire extérieur unique en son genre qui longera l'arête dorsale du mât. En soi, cette ascension sera une attraction. L'exploitation de ce nouveau centre d'intérêt sera jumelée à des services et des produits touristiques inédits au Parc olympique afin d'en augmenter le potentiel de réussite.

La Régie veille à la réalisation de ces espoirs, notamment par son implication auprès des différents intervenants de l'industrie du tourisme.

L'activité commerciale

Depuis déjà quelques années, les revenus commerciaux du Parc olympique voient leur importance augmenter, en relation avec le développement et le raffinement des produits offerts.

Les loges du Stade peuvent fournir un exemple intéressant. De treize qu'elles étaient en 1978, elles sont portées à vingt-neuf en 1982, puis à trente-quatre en 1984. La plupart d'entre elles sont louées par de grandes firmes. La Régie offre cependant l'avantage de louer une loge pour un seul événement. Ceci permet l'utilisation de cet outil de relations publiques efficace aux individus et entreprises dont le budget de promotion est restreint. Rappelons que toutes les loges sont pourvues d'un salon intérieur moderne, en plus de sièges exclusifs situés à la hauteur idéale de l'enceinte du Stade. Les services d'un traiteur et d'un personnel de service expérimenté apportent la touche finale à ces soirées réussies à tout coup.

Au même niveau que les loges s'illuminent les panneaux du plus important élément d'affichage permanent du Stade, la Bande 500. La publicité permanente du Stade, qui, en plus de cette Bande 500, comprend plusieurs réseaux d'affichage lumineux et quelques modules d'affichage extérieur, génère des revenus de plus d'un million de dollars en 1985.

Les immenses stationnements souterrains du Parc olympique, qui peuvent accueillir 4 000 voitures, sont utilisés de façon judicieuse. Outre le stationnement à l'événement, la Régie a développé le marché du stationnement mensuel et même celui de l'entreposage des véhicules, récréatifs ou autres, pendant la saison hivernale. Un programme de stationnement réservé et exclusif s'adressant aux détenteurs de billets de saison pour le baseball connaît un succès inespéré et fort lucratif.

Les revenus liés à l'activité touristique croissent également, notamment ceux de la boutique souvenir qui offre maintenant des produits plus nombreux et diversifiés.

L'utilisation de l'enceinte du Stade l'année durant et l'impact que ne manquera pas d'avoir le belvédère sur la fréquentation touristique permettent de grands espoirs. L'expérience acquise et l'amélioration des produits et des installations attestent du réel souci qu'a la Régie de faire la commercialisation du Parc olympique avec grande efficacité.

Statistiques de fréquentation 1984-1985

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Entrée* Sortie*	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs Exposants	Spectateurs	Total
Stade								
Activités sportives	90	22	112	9300		38124	1707872	1755296
Activités commerciales	30	15	45			30458	585251	615709
Total	120	37	**157**	9300		68582	2293123	**2371005**
Vélodrome								
Activités sportives	250	37	287	1384	12780		17002	31166
Activités commerciales	50	26	76			23096	359202	382298
Total	300	63	**363**	1384	12780	23096	376204	**413464**
Piscines								
Activités sportives	8405,5h			14453	196382			210835
Activités commerciales	887 h				12389			12389
Total	9292,5h			14453	208771			**223224**
Aires extérieures					10743		2410	**13153**
Visites guidées					85367			**85367**
Stationnement					515648			**515648**
				25137	833309	91678	2671737	**3621861**

* On entend par «entrée» et «sortie» le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

Statistiques de fréquentation 1976-1985*

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Entrée** Sortie**	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs Exposants	Spectateurs	Total
Stade								
Activités sportives	971	267	1 238	77 712	147 575	306 042	21 078 871	21 610 200
Activités commerciales	244	140	384			225 078	3 718 116	3 943 194
Total	1 215	407	**1 622**	77 712	147 575	531 120	24 796 987	**25 553 394**
Vélodrome								
Activités sportives	2 330	72	2 402	35 239	161 470		249 560	446 269
Activités commerciales	574	291	865			125 968	3 982 043	4 108 011
Total	2 904	363	**3 267**	35 239	161 470	125 968	4 231 603	**4 554 280**
Piscines								
Activités sportives	49 285h			114 899	1 358 140		51 290	1 524 329
Activités commerciales	10 522h				162 368		47 000	209 368
Total	59 807h			114 899	1 520 508		98 290	**1 733 697**
Aires extérieures				3 540	644 612		153 652	**801 804**
Visites guidées					1 180 898			**1 180 898**
Stationnement					3 800 255			**3 800 255**
				231 390	7 455 318	657 088	29 280 532	**37 624 328**

* Excluant les Jeux de la XXI[e] Olympiade.

** On entend par «entrée» et «sortie» le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

Régie des installations olympiques

États financiers du fonds d'exploitation
au 31 octobre 1985

Rapport des vérificateurs	10
Résultats et surplus	11
Bilan	12
Notes complémentaires	13

Rapport des vérificateurs

Au ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985, ainsi que l'état des résultats et surplus de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 2, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés

Comptables agréés

Montréal
Le 20 décembre 1985

Fonds d'exploitation
Résultats et surplus
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

		1985	1984
Revenus			
Installations sportives:			
Loyers et droits d'entrée	$	4,898,027	4,972,828
Stationnement		1,301,952	1,313,280
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux:			
Loyers et stationnement		9,841,510	8,778,801
Redevances — concessions alimentaires		969,983	1,061,423
Restauration		1,262,273	1,351,554
Publicité		1,343,531	1,128,266
Recouvrement de coût d'énergie fournie à des tiers		721,839	675,634
Travaux et services facturés à des locataires		474,239	825,748
Visites et souvenirs		404,203	379,735
Autres revenus		204,083	357,896
		21,421,640	20,845,165
Dépenses			
Traitements — employés réguliers		6,615,745	6,563,402
Traitements — employés occasionnels		1,388,614	1,426,642
Charges sociales		710,312	680,109
Contrats de service		6,007,227	5,663,584
Matériaux et location d'équipement		1,641,601	1,502,225
Aliments et boissons pour restauration		461,428	495,691
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation		3,975,757	3,706,779
Assurances, taxes et servitudes		826,685	769,088
Honoraires, cachets et droits		257,908	207,544
Intérêts sur les emprunts à court terme		574,830	681,355
Billets d'événements aux fins de revente		418,778	380,509
Papeterie, impression, téléphone et messagerie		444,677	539,464
Publicité		284,317	265,164
Autres dépenses		532,560	529,567
Amortissement des immobilisations		1,927,136	1,874,371
		26,067,575	25,285,494
Moins: frais imputés au fonds de construction		688,056	637,894
		25,379,519	24,647,600
Déficit d'exploitation		(3,957,879)	(3,802,435)
Revenus (dépenses) exceptionnels (note 3)		(432,274)	(466,984)
Déficit total		(4,390,153)	(4,269,419)
Subvention du gouvernement provincial (note 4)		2,613,824	6,902,000
Surplus net (déficit) de l'exercice		(1,776,329)	2,632,581
Surplus (déficit) au début		1,776,329	(856,252)
Surplus à la fin	$	—	1,776,329

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'exploitation
Bilan
au 31 octobre 1985

		1985	1984
Actif			
Encaisse	$	72,361	206,419
Comptes à recevoir		724,932	938,773
Solde de la subvention à recevoir		116,249	
Stock		546,829	554,920
Frais payés d'avance		246,993	183,463
Immobilisations, au coût amorti (note 5)		10,118,142	8,188,948
	$	11,825,506	10,072,523
Passif			
Avances bancaires	$	109,156	
Emprunts à court terme		6,281,000	3,600,000
Comptes fournisseurs et engagements à payer		4,026,279	3,601,588
Dû au fonds de construction		100,815	31,967
Revenus reportés		1,308,256	1,062,639
		11,825,506	8,296,194
Surplus			1,776,329
	$	11,825,506	10,072,523

Pour le Conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'exploitation
Notes complémentaires
au 31 octobre 1985

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, la «Régie», est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie a été mandatée pour exploiter les installations olympiques, le Village olympique et le Centre Paul-Sauvé.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Principales pratiques comptables

Frais imputés au fonds de construction:
La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Impôts sur le revenu:
Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Réclamations:
La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Stock:
Le stock est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations:
Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	• 20%
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	• 10%
Aménagements locatifs et spécifiques	• Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20% pour les autres
Revêtement synthétique — Stade	• 12½%
Matériel roulant	• 26⅔%

Engagements à payer:
La Régie comptabilise comme dépense le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

3. Revenus (dépenses) exceptionnels

	1985	1984
Produits de réclamations	$ 68,300	675,483
Frais de réparations majeures	(500,574)	(473,722)
Intérêts payés lors du règlement d'un loyer avec la Ville de Montréal		(668,745)
	$ (432,274)	(466,984)

4. Subvention du gouvernement provincial

La subvention versée par le gouvernement provincial à titre d'assistance financière à la Régie pour couvrir le déficit d'exploitation de l'exercice terminé le 31 octobre 1985 a été fixée de la façon suivante:

Déficit total de l'exercice terminé le 31 octobre 1985	$	4,390,153
Moins: Utilisation du surplus accumulé au 31 octobre 1984		1,776,329
	$	2,613,824

Le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec a avisé la Régie que la subvention d'assistance financière sera, à l'avenir, établie de la façon suivante:

a) La Régie continuera d'établir sa demande de subvention lors de la présentation du budget annuel;
b) Le gouvernement versera 75% de la subvention prévue en cours d'année;
c) Le gouvernement versera, sur présentation des états financiers de la Régie,le solde requis pour combler le déficit d'exploitation jusqu'au maximum prévu lors de l'élaboration du budget;
d) Si le déficit d'exploitation d'une année s'avère supérieur à la subvention prévue, l'écart devrait alors être comblé par le gouvernement au cours de l'exercice suivant, en augmentant d'autant la subvention d'équilibre prévue;
e) Si le versement de la première tranche (75%) de la subvention engendre un surplus, ce dernier devrait alors être récupéré par le gouvernement, en réduisant d'autant la subvention de l'exercice suivant.

5. Immobilisations

			1985	1984
	Coût	Amortissement accumulé	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Équipements	$ 4,950,234	3,728,212	**1,222,022**	1,226,985
Appareils électroménagers	1,317,118	1,317,118		
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1,239,227	299,776	**939,451**	1,063,374
Aménagements locatifs et spécifiques (1)	9,898,864	3,616,329	**6,282,535**	3,046,532
Revêtement synthétique — Stade	1,955,152	486,275	**1,468,877**	1,690,236
Matériel roulant	280,663	183,814	**96,849**	89,561
Projets en cours	108,408		**108,408**	1,072,260
	$ 19,749,666	9,631,524	**10,118,142**	8,188,948

(1) L'augmentation est principalement reliée à des aménagements de locaux pour un locataire important.

6. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données comparatives présentées pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Régie des installations olympiques

États financiers du fonds de construction

au 31 octobre 1985

Rapport des vérificateurs	15
Évolution de la situation financière	16
Coût de construction des installations	17
Bilan	18
Notes complémentaires	19

Rapport des vérificateurs

Au ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985, ainsi que les états de l'évolution de la situation financière et du coût de construction des installations de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985 et l'évolution de sa situation financière ainsi que le coût de construction des installations pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 3, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés

Comptables agréés

Montréal
Le 20 décembre 1985

Fonds de construction
Évolution de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

		1985	1984
Encaisse au début	$	158,755	157,022
Provenance des fonds			
Emprunts à court terme (montant net)			12,250,000
Contributions reçues du fonds spécial olympique		49,132,000	36,670,000
Produit de la vente d'immobilisations		33,214	79,464
		49,165,214	48,999,464
Utilisation des fonds			
Remboursement d'emprunts à court terme (montant net)		650,000	
Remboursement de la dette à long terme à même les contributions reçues du fonds spécial olympique et le produit d'emprunts à court terme			40,000,000
Déboursés pour la construction		33,611,072	8,968,358
Avance sur un contrat de construction		14,864,076	
Transfert au fonds spécial olympique du produit de la vente d'immobilisations		112,678	
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif		97,358	29,373
		49,335,184	48,997,731
Augmentation (diminution) de l'encaisse		(169,970)	1,733
Encaisse (découvert de banque) à la fin	$	(11,215)	158,755

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de construction
Coût de construction des installations
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

				1985	1984
		Coût	Provision pour règlements (notes 6 et 8)	Total	Total
Parc olympique:					
Solde au début	$	955,392,237	9,807,720	965,199,957	967,704,235
Coût de parachèvement de l'exercice		25,390,812		25,390,812	5,074,384
Réclamations réglées à même la provision		9,509,661	(9,509,661)		
Augmentation de la provision			539,294	539,294	(7,578,662)
Frais de financement		289,546		289,546	
Solde à la fin		990,582,256	837,353	991,419,609	965,199,957
Village olympique:					
Solde au début		98,767,486	3,345,458	102,112,944	99,609,379
Coût de parachèvement de l'exercice		139,560		139,560	1,381,065
Augmentation de la provision			943,587	943,587	1,122,500
Solde à la fin		98,907,046	4,289,045	103,196,091	102,112,944
	$	1,089,489,302	5,126,398	1,094,615,700	1,067,312,901

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de construction
Bilan
au 31 octobre 1985

		1985	1984
Actif			
Coût de construction des installations (page 17)	$	1,094,615,700	1,067,312,901
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés		16,160,455	16,160,455
		1,110,776,155	1,083,473,356
Contributions reçues (note 4)		(584,260,138)	(535,128,138)
		526,516,017	548,345,218
Autres éléments d'actif:			
Encaisse			158,755
Comptes à recevoir		46,035	19,075
Avance sur un contrat de construction		14,864,076	
Avance au fonds d'exploitation		100,815	31,967
Frais payés d'avance		4,840	3,290
Intérêts courus à être assumés par le fonds spécial olympique au cours de l'exercice subséquent		13,376,880	16,114,170
		28,392,646	16,327,257
	$	554,908,663	564,672,475
Passif			
Découvert de banque	$	11,215	
Dette à long terme (note 5)		519,627,248	519,627,248
Emprunts à court terme		11,600,000	12,250,000
Comptes fournisseurs et engagements à payer (note 6)		9,398,036	16,601,593
Retenue sur un contrat de construction		895,284	
Dû au fonds spécial olympique			79,464
Intérêts courus		13,376,880	16,114,170
	$	554,908,663	564,672,475

Pour le Conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de construction
Notes complémentaires
au 31 octobre 1985

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, corporation mandataire du gouvernement du Québec, est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI• Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé, et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

Coût de construction des installations:
A l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Vente de biens:
Lors de la vente de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas enlevés des livres; toutefois, le produit de la vente est versé au fonds spécial olympique en vertu de la Loi régissant ce fonds.

Contributions reçues:
La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, le remboursement de la dette par le fonds spécial olympique.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout déboursé additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le fonds spécial olympique.

Conversion des devises étrangères:
La dette à long terme du fonds de construction comprend un emprunt remboursable en devises des États-Unis qui est comptabilisé en devises canadiennes aux taux de change en vigueur lorsque les emprunts ont été originellement contractés en 1976, bien que des refinancements aient été réalisés au cours des exercices financiers terminés les 31 octobre 1978, 1979 et 1982.

Frais imputés du fonds d'exploitation:
La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Réclamations:
La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Engagements à payer:
La Régie comptabilise le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

4. Contributions reçues

		1985	1984
Contributions du fonds spécial olympique:			
Appliquées au coût de construction des installations	$	86,732,277	37,600,277
Appliquées au remboursement de la dette		235,516,778	235,516,778
		322,249,055	273,117,055
Contributions du Comité organisateur des Jeux olympiques:			
Appliquées au Parc olympique		113,871,992	113,871,992
Appliquées au Village olympique		77,490,000	77,490,000
		191,361,992	191,361,992
Contributions de la Ville de Montréal:			
Appliquées au Parc olympique		70,649,091	70,649,091
	$	584,260,138	535,128,138

5. Dette à long terme

Billets en devises des États-Unis, portant intérêt au taux annuel de 3/8 de 1% au-dessus du taux interbanques de l'eurodollar sur le marché de Londres jusqu'au 15 juillet 1987 et 1/2 de 1% par la suite payable trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon l'option exercée par la Régie, remboursables par versements semestriels de $27,663,634 à partir du 16 juillet 1986, échéant le 16 juillet 1992 (a)	$	359,627,248	359,627,248
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 3 juin 1990		60,000,000	
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 10 juillet 1990		50,000,000	
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991		50,000,000	
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel, payable semestriellement, échéant le 31 mars 2000, remboursées par anticipation en 1985			60,000,000
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 1/4 de 1%, payable semestriellement, échéant le 15 avril 1990, remboursés par anticipation en 1985			50,000,000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 1/4 de 1%, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991, remboursées par anticipation en 1985			50,000,000
	$	519,627,248	519,627,248

Tous les billets et obligations sont garantis par le gouvernement du Québec.

(a) Si ces billets d'une valeur nominale de $360,000,000 en devises des États-Unis avaient été convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan au lieu du taux d'origine, un passif supplémentaire de $132,673,000 ($113,556,000 en 1984) aurait été comptabilisé.

Les versements de capital annuels sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	$ 27,663,634
1987	55,327,269
1988	55,327,269
1989	55,327,269
1990	55,327,269

6. Comptes fournisseurs et engagements à payer

Comptes fournisseurs et engagements à payer	$	4,271,638	3,448,415
Provision pour règlements à intervenir sur les réclamations en cours		5,126,398	13,153,178

Fonds de construction
Notes complémentaires
au 31 octobre 1985

7. Engagement

Au cours de l'exercice, la Régie s'est engagée pour un montant de $117,000,000 aux termes d'un contrat clés en main pour la construction d'un mât et d'un toit rétractible au Stade olympique. Au 31 octobre 1985, une somme de $21,291,676 a déjà été encourue et comptabilisée et de plus, une avance de $14,864,076 a été consentie à l'entrepreneur en construction. Le contrat prévoit une clause d'indexation basée sur l'augmentation des salaires des employés du secteur de la construction, à compter du 1er mai 1986. Le coût de parachèvement sera en partie financé par des emprunts à court terme qui seront ultérieurement remboursés par les contributions du fonds spécial olympique.

8. Éventualité

L'ampleur et la complexité de la construction des installations du Village olympique et du Parc olympique rendent d'autant plus difficile l'évaluation précise du passif éventuel qui peut en résulter.

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1985, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ $34,000,000 ($64,000,000 en 1984). Après analyse, une évaluation permet de croire que la provision actuelle de $5,126,398 est suffisante pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision serait imputée au coût des installations olympiques.

Régie des installations olympiques

États financiers du fonds spécial olympique

au 31 octobre 1985

Avis au lecteur	22
Évolution du fonds	23
Actif et passif	24
Notes complémentaires	25

Avis au lecteur

Les états financiers pour l'année terminée le 31 octobre 1985 du fonds spécial olympique ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Fonds spécial olympique
Évolution du fonds
du 1er novembre 1984 au 31 octobre 1985
(non vérifié)

		1985	1984
Provenance des fonds			
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	$	112,857,769	115,070,450
Produit d'emprunts à court terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques (note 3)		206,488,248	69,800,000
Intérêts sur placements temporaires et dépôts bancaires		10,665	513,956
Produit de la vente d'immobilisations du fonds de construction de la Régie des installations olympiques		15,713	79,464
Produit d'emprunts à long terme		160,000,000	
		479,372,395	185,463,870
Utilisation des fonds			
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques		160,000,000	40,000,000
Remboursement de capital sur la dette à court terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques (note 3)		207,138,248	57,550,000
Remboursement de la quote-part des indemnités payées par le ministère du Revenu aux mandataires qui perçoivent la taxe		5,612,866	
Intérêts sur la dette à court terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques		1,450,899	252,988
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques		66,082,827	74,983,013
Parachèvement des installations olympiques		48,482,000	8,920,000
		488,766,840	181,706,001
Augmentation (diminution) des fonds		(9,394,445)	3,757,869
Solde du fonds au début		4,384,962	627,093
Solde du fonds (déficitaire) à la fin	$	(5,009,483)	4,384,962

Fonds spécial olympique
Actif et passif
au 31 octobre 1985
(non vérifié)

		1985	1984
Actif			
Encaisse	$	26,901	49,001
Débiteurs:			
Fonds consolidé du revenu de la province de Québec			4,256,213
Régie des installations olympiques			79,464
Intérêts courus		220	284
	$	27,121	4,384,962
Passif			
Dû au fonds consolidé du revenu de la province de Québec (note 2)	$	5,036,604	
Solde du fonds (déficitaire)		(5,009,483)	4,384,962
	$	27,121	4,384,962

Fonds spécial olympique
Notes complémentaires
au 31 octobre 1985

Note 1

Au 31 octobre 1985, le fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie (16.681%) de la taxe sur le tabac perçue et/ou à percevoir en novembre 1985 par le ministère du Revenu, de ses agents et mandataires, pour le mois d'octobre 1985. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice financier précédent.

Note 2
Dû au fonds consolidé du revenu de la province de Québec

Montants perçus en trop durant les exercices 1981 à 1984:	
Solde impayé de la quote-part des indemnités payées par le ministre du Revenu du Québec aux mandataires qui perçoivent la taxe	$ 4,682,865
Montants perçus en trop en octobre 1985	353,739
	$ 5,036,604

Note 3

	1985	1984
Solde des emprunts à court terme au 1er novembre 1984	$ 12,250,000	
Plus: Emprunts de la période	206,488,248	69,800,000
	218,738,248	69,800,000
Moins: Remboursements de la période	207,138,248	57,550,000
Solde des emprunts à court terme au 31 octobre 1985	$ 11,600,000	12,250,000

Régie des installations olympiques

Renseignements supplémentaires

relatifs aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

Résultats sectoriels	27
Revenus par site	28

Fonds d'exploitation
Résultats sectoriels
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

	Installations sportives	Village olympique	Administration	Total
Revenus				
Installations sportives:				
Loyers et droits d'entrée $	4,898,027			4,898,027
Stationnement	1,301,952			1,301,952
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux:				
Loyers et stationnement	851,780	8,989,730		9,841,510
Redevances – concessions alimentaires	969,983			969,983
Restauration	1,100,988	161,285		1,262,273
Publicité	1,343,531			1,343,531
Recouvrement de coût d'énergie fournie à des tiers	721,839			721,839
Travaux et services facturés à des locataires	338,589	135,650		474,239
Visites et souvenirs	404,203			404,203
Autres revenus	198,927	5,156		204,083
	12,129,819	9,291,821	–	21,421,640
Dépenses				
Traitements – employés réguliers	4,354,576	485,522	1,775,647	6,615,745
Traitements – employés occasionnels	1,317,615	57,349	13,650	1,388,614
Charges sociales	465,072	46,617	198,623	710,312
Contrats de service	3,971,365	1,845,191	190,671	6,007,227
Matériaux et location d'équipement	1,305,106	328,743	7,752	1,641,601
Aliments et boissons pour restauration	392,472	68,956		461,428
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	3,129,798	845,959		3,975,757
Assurances, taxes et servitudes	147,301	423,036	256,348	826,685
Honoraires, cachets et droits	68,544	17,461	171,903	257,908
Intérêts sur les emprunts à court terme			574,830	574,830
Billets d'événements aux fins de revente	418,778			418,778
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	260,115	41,199	143,363	444,677
Publicité	270,076	9,803	4,438	284,317
Autres dépenses	282,003	143,754	106,803	532,560
Amortissement des immobilisations	1,504,069	352,035	71,032	1,927,136
	17,886,890	4,665,625	3,515,060	26,067,575
Moins: Frais imputés au fonds de construction	207,656		480,400	688,056
	17,679,234	4,665,625	3,034,660	25,379,519
Surplus (déficit) d'exploitation* $	(5,549,415)	4,626,196	(3,034,660)	(3,957,879)
Revenus (dépenses) exceptionnels				
Produits de réclamations				68,300
Frais de réparations majeures				(500,574)
				(432,274)
Déficit total				(4,390,153)
Subvention du gouvernement provincial				2,613,824
Déficit de l'exercice			$	(1,776,329)

*Le surplus ou le déficit d'exploitation ne tient compte d'aucune dépense d'amortissement sur le coût des installations olympiques et d'intérêts sur la dette à long terme. De plus, la Régie n'est pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Fonds d'exploitation
Revenus par site
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

	Stade	Vélodrome	Piscines	Centre Paul-Sauvé	Village olympique	Total
Installations sportives:						
Loyers et droits d'entrée $	3,246,549	417,907	543,569	690,002		4,898,027
Stationnement	1,090,194	191,523		20,235		1,301,952
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux:						
Loyers et stationnement	836,560	1,600	430	13,190	8,989,730	9,841,510
Redevances – concessions alimentaires	964,588	4,050		1,345		969,983
Restauration		598,344		502,644	161,285	1,262,273
Publicité	1,316,520	19,999		7,012		1,343,531
Recouvrement de coût d'énergie fournie à des tiers	721,839					721,839
Travaux et services facturés à des locataires	209,798	80,172	26,586	22,033	135,650	474,239
Visites et souvenirs	161,634	121,261	121,261	47		404,203
Autres revenus	162,266	23,380	1,071	12,210	5,156	204,083
$	8,709,948	1,458,236	692,917	1,268,718	9,291,821	21,421,640